

**Conseil municipal | Séance du 17 octobre 2024**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2024-10-17-26 | Affaires foncières - Secteur Cateliers - Cession d'un terrain rue Germaine et André Pican pour rattachement au jardin voisin - 33 rue Danielle Casanova**  
**Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal**

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 11 octobre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 17 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

**Etaient présent·es :**

Monsieur Joachim Moysse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Edouard Bénard, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Grégory Leconte, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur, Monsieur Hubert Wulfranc.

**Etaient excusé·es avec pouvoir :**

Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Juliette Biville donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Fabien Leseigneur, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu.

**Etaient excusé·es :**

Monsieur David Fontaine, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

**Secrétaire de séance :**

Madame Léa Pawelski

### **Exposé des motifs :**

La Ville est propriétaire au titre de ses réserves foncières d'une parcelle vacante située rue Germaine et André Pican, cadastrée BP 357.

Monsieur et Madame Boussaada, propriétaires du bien voisin situé 33 rue Danielle Casanova, ont sollicité le détachement d'une bande de ce terrain d'une largeur d'environ 10 m au droit de leur parcelle afin d'agrandir leur jardin. Ce terrain comprend en limite de propriété un talus d'une largeur d'environ 3,50 m qui devra être conservé, générant ainsi un futur espace d'agrément d'environ 6,50 m de large.

Cette bande de terrain d'une superficie totale d'environ 100 m<sup>2</sup> pourrait leur être cédée au prix de 42 €/ m<sup>2</sup>, compatible avec l'avis du Pôle d'évaluation domaniale, l'ensemble des frais (notaire, géomètre, travaux de clôture, aménagement...) liés à cette opération étant en sus à leur charge.

### **Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :**

Le Conseil municipal,

### **Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'avis du pôle d'évaluation domaniale,

### **Considérant :**

- L'existence d'une parcelle de terrain vacante au titre de ses réserves foncières située rue Germaine et André Pican, cadastrée BP 357,
- La demande de Monsieur et Madame Boussaada, propriétaires du bien voisin situé 33 rue Danielle Casanova, sollicitant le détachement d'une bande de ce terrain d'une largeur d'environ 10 m afin d'agrandir leur jardin (lot C sur le plan annexé),
- L'existence sur ce terrain d'un talus d'une largeur d'environ 3,50 m qui devra être conservé (servitude à constituer), générant ainsi un futur espace d'agrément d'environ 6,50 m de large,
- La possibilité de procéder à la cession de cette bande de terrain d'une superficie totale d'environ 100 m<sup>2</sup> au prix de 42 €/ m<sup>2</sup>, compatible avec l'avis du Pôle d'évaluation domaniale, l'ensemble des frais (notaire, géomètre, travaux de clôture, aménagement...) liés à cette opération étant en sus à leur charge,

### **Décide :**

- De céder à Monsieur et Madame Boussaada, propriétaires voisins, la bande de terrain susvisée aux conditions financières énoncées ci-dessus,

- D'autoriser Monsieur le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 30 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyses

Madame Léa Pawelski

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 18/10/2024

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20241017-lmc136561A-DE-1-1

Affiché ou notifié le 23 octobre 2024